

# LES ACTIVITÉS CIRCASSIENNES

## À L'ÉCOLE, AU COLLÈGE ET AU LYCÉE





## Le cahier des charges ***Les activités circassiennes à l'école, au collège et au lycée*** qu'est-ce que c'est ?

En août 2012, la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale et la Fédération Française des Écoles de Cirque ont signé le cahier des charges « activités circassiennes à l'école, au collège et au lycée ».

Ce document est une petite révolution, puisqu'il contribue à donner une cohérence à des règles d'intervention en milieu scolaire jusqu'alors très différentes d'un département à l'autre, sans pour autant uniformiser les projets et les démarches des acteurs locaux.

Le cirque est aujourd'hui au cœur de nombreux enseignements ou projets, et concerne des élèves de tous niveaux. Il constitue en effet un outil pédagogique privilégié, lequel méritait d'être cadré au niveau national, afin de favoriser le développement d'actions d'éducation artistique de qualité dans un cadre sécurisé.

Le cahier des charges « activités circassiennes à l'école, au collège et au lycée », énonce désormais des préconisations d'intervention en milieu scolaire en étroite cohérence avec l'agrément fédéral. Celui-ci garantit aux partenaires issus des établissements scolaires, des conditions de sécurité et de santé optimales, une qualité du projet pédagogique et des lieux de pratique, ainsi que les compétences pédagogiques, artistiques et techniques des intervenants.

### Sommaire

<b>L'éducation artistique,</b> une mission d'éducation populaire	—————	p. 3
<b>L'éducation artistique,</b> un enjeu pour l'Éducation nationale	—————	p. 4
<b>Le cahier des charges,</b> Activités circassiennes à l'école, au collège et au lycée : les grandes lignes	—————	p. 6
<b>Boîte à outils</b> Les dispositifs au sein de l'Éducation nationale	———	p. 10

# L'éducation artistique : une mission d'éducation populaire

--- L'éducation artistique, une mission que nous partageons  
avec l'Éducation nationale ---

par **Annie GYSBERS** - Présidente de la FFEC

Liberté, démocratie, citoyenneté sont devenus des termes presque insignifiants à force d'être brandis... Pourtant, aujourd'hui encore des gens meurent au nom de la liberté, des démocraties s'épuisent, des citoyens entravent les libertés d'autrui...

Ces valeurs, partagées par tout « éducateur », renvoient à des processus d'émancipation de la personne : être conscient de son environnement, capable d'y vivre ensemble, de choisir, de créer.

L'éducation artistique apprend à voir, à entendre, à sentir, à respecter l'autre. Elle éveille le désir et donc la créativité. Pour avoir du talent, il faut avoir du désir, disait Jacques Brel. Elle est donc indispensable à la construction de la personne.

“L'éducation artistique, une mission que nous partageons avec l'Éducation nationale.”

La culture humaniste, cinquième pilier du socle des enseignements fondamentaux de l'Éducation nationale, vise à côté des enseignements proprement dits, la formation du goût et de la sensibilité, la construction de valeurs passant par des actions éducatives centrées sur des secteurs d'activité qui favorisent l'approche concrète : les arts, la culture, le sport - qui sont autant de composantes de l'éducation.

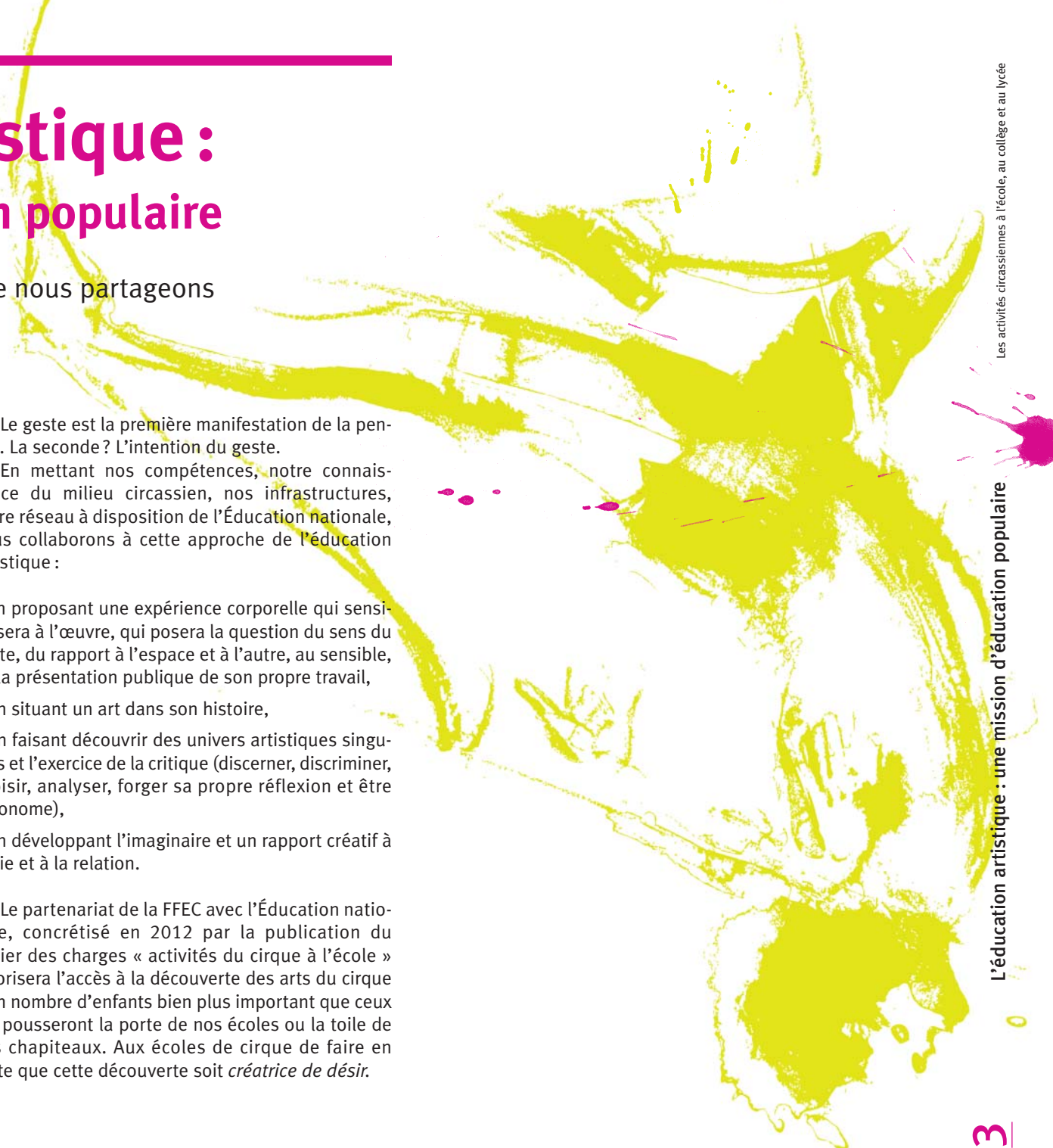
Porteurs de la culture circassienne, nous contribuons fortement à cet engagement éducatif, à travers nos actions, à condition qu'elles soient réfléchies et menées conjointement.

Le geste est la première manifestation de la pensée. La seconde ? L'intention du geste.

En mettant nos compétences, notre connaissance du milieu circassien, nos infrastructures, notre réseau à disposition de l'Éducation nationale, nous collaborons à cette approche de l'éducation artistique :

- En proposant une expérience corporelle qui sensibilisera à l'œuvre, qui posera la question du sens du geste, du rapport à l'espace et à l'autre, au sensible, de la présentation publique de son propre travail,
- En situant un art dans son histoire,
- En faisant découvrir des univers artistiques singuliers et l'exercice de la critique (discerner, discriminer, choisir, analyser, forger sa propre réflexion et être autonome),
- En développant l'imaginaire et un rapport créatif à la vie et à la relation.

Le partenariat de la FFEC avec l'Éducation nationale, concrétisé en 2012 par la publication du cahier des charges « activités du cirque à l'école » favorisera l'accès à la découverte des arts du cirque à un nombre d'enfants bien plus important que ceux qui pousseront la porte de nos écoles ou la toile de nos chapiteaux. Aux écoles de cirque de faire en sorte que cette découverte soit *créatrice de désir*.



# L'éducation artistique : un enjeu pour l'Éducation nationale

--- Le cahier des charges des activités circassiennes à l'école, au collège et au lycée : des outils au service du partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et la Fédération Française des Écoles de Cirque ---

par **Patrick LAUDET** - Ministère de l'Éducation nationale - Inspecteur général de Lettres chargé du Théâtre, du cinéma et du cirque

Par la signature d'une convention cadre, en juillet 2010, le ministère de l'Éducation nationale et la Fédération Française des Écoles de Cirque ont marqué leur volonté commune d'établir un véritable partenariat dans le domaine du cirque. Outre le savoir-faire, le ministère de l'Éducation nationale reconnaît ainsi que le processus de qualification engagé par la Fédération auprès de ses écoles offre un certain nombre de garanties de sécurité, de santé, de qualité du projet pédagogique, de compétence des intervenants, et de bonne administration, permettant d'envisager de développer, en partenariat, les activités circassiennes au sein des établissements scolaires.

La rédaction, dans un deuxième temps, d'un cahier des charges des activités circassiennes à l'école, au collège et au lycée, a répondu au désir des signataires de donner corps à ce partenariat. Au terme de consultations et de réflexions communes, un certain nombre de règles d'intervention en milieu scolaire ont été définies.

La première de celle-ci concerne la sécurité. La proposition d'activités garantissant la santé des jeunes pratiquant les activités circassiennes, doit être le souci de chaque instant. Mais, comme le souligne le cahier des charges, le cirque ne saurait se limiter à la seule activité physique.

C'est pour cela que les partenaires réaffirment toute la place qui doit être donnée aux objectifs éducatifs, culturels et artistiques dans les projets proposés aux élèves.

Porteur de valeurs, le cirque peut contribuer à la construction des individus, au développement de leur autonomie. Par son histoire, sa grande diversité, ses relations avec les autres arts, il enrichit les enseignements disciplinaires et favorise l'ouverture culturelle des élèves. Sa découverte et, plus encore, sa pratique doivent donc se nourrir de la rencontre avec les artistes et les œuvres. Il est ainsi indispensable que les interventions auprès des publics scolaires associent des artistes aussi souvent que cela sera possible, et que les élèves puissent assister à des spectacles programmés par les écoles de cirque ou par des structures culturelles partenaires. De la sorte, les activités circassiennes contribueront pleinement à l'éducation artistique et culturelle des élèves des écoles, collèges et lycées accompagnés par les intervenants diplômés de la Fédération Française des Écoles de Cirque.



Si l'on réaffirme que le cirque a toute sa place dans les écoles, les collèges et les lycées, il est essentiel que les activités circassiennes s'intègrent pleinement au projet pédagogique des enseignants et des établissements, dans le respect des programmes. Ce cahier des charges précise ainsi les modalités suivant lesquelles les actions communes pourront être organisées. Parfois avec l'impulsion des corps d'inspection ou des délégués à l'éducation artistique et à l'action culturelle sous l'autorité des recteurs, ce sont les enseignants qui seront les principaux interlocuteurs des adhérents de la Fédération. C'est avec eux qu'il conviendra de bâtir, à partir du cahier des charges, le projet qui participera de celui de l'école ou de l'établissement. Ces initiatives pouvant être ensuite coordonnées au niveau académique.

Cadre conçu et piloté au niveau national, le cahier des charges doit donc fournir aux partenaires locaux les outils permettant de concevoir et de mener à bien leur projet. C'est la prise en compte des enjeux et des objectifs énoncés ici qui contribuera, à n'en pas douter, au développement et à la valorisation des activités circassiennes au sein de l'Éducation nationale. Et cela, pour le plus grand profit de tous, et, en premier lieu, des élèves.

## **Le mot de la FFEC : L'agrément fédéral**

*La FFEC délivre un agrément fédéral aux écoles souhaitant valider et justifier, auprès de leurs partenaires, d'une démarche qualité. L'agrément devient désormais quasi incontournable pour les écoles travaillant en partenariat avec l'Éducation nationale.*

*Les écoles agréées par la FFEC s'engagent à respecter un cahier des charges précis répondant à cinq familles de critères : formation des encadrants ; sécurité des pratiquants, des locaux et du matériel ; santé des pratiquants ; pédagogie ; respect du droit social. Une école sollicitant l'agrément est systématiquement et périodiquement auditée. Plus qu'un instrument de sanction, l'agrément souhaite placer les écoles dans une démarche de progrès et « d'engagements ». Les deux agréments délivrés par la FFEC (agrément pratique amateur et agrément centre de formation) sont reconnus par le ministère en charge de la Culture et de la Communication\*, le ministère de la Jeunesse et des Sports\* et le ministère de l'Éducation nationale\*\*.*

\* accord-cadre du 9 mars 1999 entre le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française des Écoles de Cirque

\*\* convention cadre du 21 juillet 2010 et cahier des charges activités circassiennes à l'école, au collège et au lycée, septembre 2012



Panneau Agrément pratique amateur

## **LE CIRQUE À L'ÉCOLE : QUELQUES CHIFFRES**

D'après la dernière étude complète menée durant l'année scolaire 2007/2008 par la FFEC, 79 000 scolaires répartis dans près de 3800 classes ont eu l'occasion de découvrir et pratiquer des activités circassiennes. Cette pratique du cirque est majoritairement pluridisciplinaire (au moins trois disciplines) et pour 50 % des projets se déroule en dehors de l'établissement scolaire, le plus souvent dans l'école de cirque partenaire. Seulement 1/3 de ces projets émanent sur des dispositifs administratifs ou budgétaires (cf. boîte à outils). Une très grande majorité d'écoles de cirque intervient régulièrement en milieu scolaire (93 %), l'essentiel des interventions ayant lieu dans des écoles maternelles ou primaires (28 et 43 % des interventions).

Télécharger l'étude : <http://www.ffec.asso.fr/index.php?page=23&ID=18>



# Le cahier des charges

## *Activités circassiennes à l'école, au collège et au lycée : les grandes lignes*

Co-élaboré et cosigné par le ministère de l'Éducation nationale et la Fédération Française des Écoles de Cirque, ce document se fixe deux objectifs essentiels :

- Harmoniser, autant que possible, les règles locales et départementales en matière de mise en place d'action culturelle et artistique « cirque » en milieu scolaire : qui peuvent être les intervenants extérieurs, d'où viennent-ils, quelles sont les contraintes de formation pour intervenir avec des élèves ?
- Se positionner comme un guide au service des professeurs ou des responsables d'établissements scolaires.

Les 3 premiers chapitres définissent les principaux enjeux pédagogiques, éducatifs et artistiques ainsi qu'en matière de santé et sécurité des élèves. Le quatrième chapitre décrit quant à lui, de manière sommaire, les modalités de partenariat, de conventionnement et de pilotage des actions cirque à l'école, que ce soit au niveau national ou au niveau local.

### LES ENJEUX PÉDAGOGIQUES

L'Éducation nationale place l'éducation artistique au cœur du socle commun (ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire). Celle-ci éveille la curiosité et la sensibilité des élèves, contribue au développement de leur autonomie et de leur créativité. La pratique ou la découverte du cirque contribuent à l'approfondissement des compétences 5 (la culture humaniste), 6 (compétences sociales et civiques) et 7 (l'autonomie et l'initiative) du socle commun adopté en 2005 au sein de l'Éducation nationale.

À la croisée de multiples arts (danse, arts de la parole, théâtre, musique), le cirque facilite les démarches interdisciplinaires. Il trouve sa place dans de nombreux enseignements disciplinaires (éducation physique, français, histoire géographie, enseignements artistiques, matières scientifiques...) ou transversaux (accompagnement éducatif, dispositifs spécifiques).



## OBJECTIFS ÉDUCATIFS ET ARTISTIQUES

Même si le cirque met le corps en jeu, il ne saurait être limité à la seule activité physique. Il est donc indispensable que les projets développés intègrent les dimensions éducatives, culturelles et artistiques du cirque. Favorisant l'ouverture culturelle des enfants (découverte des techniques, initiation à l'histoire du cirque, confrontation à des esthétiques...), les projets doivent aussi sensibiliser les élèves, leur permettre de découvrir de nouvelles sensations ou repères ou encore explorer des formes d'expressions variées.

Porteur de valeurs liées à l'effort, au respect de l'autre, à la solidarité, le cirque permet de travailler avec les élèves des dimensions éducatives fondamentales telles que la maîtrise des appréhensions, la relation à l'échec répété, l'apprentissage de la sécurité, etc.

Enfin, un apprentissage bien mené permet de travailler la psychomotricité, le rapport à l'espace, les capacités corporelles de l'enfant.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

Une des spécificités du cirque est que, lors d'un travail pratique, la prouesse physique et la sécurité ne peuvent jamais être oubliées. Il est donc essentiel de confier ce travail à un enseignant ou intervenant conscient des exigences et des limites du corps en mouvement, particulièrement pour les enfants. Cette exigence de sécurité et de santé doit être au cœur des préoccupations de ceux qui envisagent de faire pratiquer les arts du cirque aux élèves qui leurs sont confiés. Le partenariat entre la Fédération Française des Écoles de Cirque et le ministère en charge de l'Éducation nationale garantit la mise en œuvre d'activités adaptées à l'âge des enfants et à leur développement moteur, des conditions de sécurité et de santé optimales, des lieux de pratique adaptés et la compétence des intervenants.

## PARTENARIAT, CONVENTIONNEMENT ET PILOTAGE

Les actions entreprises dans le cadre du partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et la Fédération Française des Écoles de Cirque prendront en compte les exigences techniques, éducatives, culturelles, artistiques, de santé et de sécurité évoquées précédemment. Elles seront la garantie de la qualité de la démarche, dont les différentes étapes devront être formalisées. L'ensemble de l'action s'intégrera au projet d'école ou d'établissement et fera l'objet d'une négociation entre les partenaires, préalable à la signature d'une convention à laquelle un budget sera annexé. Ces actions sur le thème du cirque feront l'objet d'une évaluation, et éventuellement d'un temps de valorisation.

Dans le cadre du pilotage académique, les actions doivent être élaborées en lien avec les corps d'inspection et les délégués à l'éducation artistique et à l'action culturelle sous l'autorité du recteur.

Pour télécharger le cahier des charges :

<http://www.ffec.asso.fr/index.php?page=23&ID=6>

## Le mot de la FFEC :

### le Paradoxe du risque

*On voudrait tout maîtriser. Abolir le risque alimentaire, éviter la mauvaise rencontre, sécuriser les abords des écoles. Notre société cherche à se protéger, à s'immuniser du risque. Pourtant il fait non seulement partie de la vie, mais il arrive aussi qu'il lui donne sens. Le cirque à l'école, c'est un peu la mauvaise herbe dans un jardin à la française. Car sans prise de risque, le cirque n'existe pas. Mais risque ne signifie pas forcément mise en danger. Chaque jour, les élèves des écoles de cirque pratiquent, dans un cadre très sécurisé, une activité qui fait la part belle au risque. Dans ce contexte, la formation des initiateurs, professionnels de l'enseignement du cirque, est prépondérante.*

*Le cahier des charges « activités circassiennes à l'école » permet de donner un cadre sécurisant à une discipline qui l'exige, sans pour autant en dénaturer l'esprit : le cirque peut donner le vertige !*



## Quelle formation pour intervenir en milieu scolaire ?

Le cahier des charges « activités du cirque à l'école, au collège et au lycée » pose le principe d'une formation minimum des intervenants extérieurs. Si le BPJEPS semble à ce jour la formation la plus adaptée aux enjeux d'intervention et d'animation d'ateliers en milieu scolaire, disposer du BIAC (Brevet d'Initiation aux Arts du Cirque) ou du BISAC (Brevet d'Initiateur Spécialisé en Arts du Cirque) et être titulaire d'une carte fédérale d'exercice devient aujourd'hui la porte d'accès minimum pour prétendre intervenir à l'école.

Dès sa création en 1988, la FFEC a considéré l'enjeu de la formation des intervenants cirque comme une priorité. Qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue, il est du devoir de toute structure pratiquant une activité d'enseignement ou de découverte des arts du cirque de mettre en place un projet pédagogique s'appuyant sur du personnel formé et compétent. Et il est de la responsabilité de la FFEC de donner aux écoles les outils rendant possible cet engagement. Cinq centres de formation agréés par la FFEC sont aujourd'hui habilités à délivrer le BIAC (Brevet d'Initiation aux Arts du Cirque), qui forme des initiateurs cirque capable d'animer des ateliers de découverte. La FFEC impose désormais aux écoles agréées disposant de plus de 3 intervenants de compter dans leurs effectifs au moins un titulaire du « BPJEPS activités du cirque », brevet d'Etat délivré après une formation par alternance. Plusieurs centres de formation agréés par la FFEC dispensent cette formation, d'une durée minimale de 1200 heures, dont la moitié en entreprise.

## Témoignage : quand les sportifs se mettent aux arts

“Quand les élèves se réunissent autour de la pratique des équilibres, du monocycle, du fil tendu, des fûts ou des boules, ça ne traîne pas, la dynamique est vite lancée! Aujourd'hui reconnus à leur juste titre, les arts du cirque ont grandi en toute liberté au sein des Associations sportives et de l'UNSS. *Cette activité apporte une nouvelle dimension à l'activité artistique telle qu'on la conçoit aujourd'hui*, précise Françoise Barthélemy, directrice nationale adjointe en charge des arts du cirque à l'UNSS. *La pratique réclame du travail et de la rigueur mais, en même temps, elle bénéficie d'une présentation ludique avec des codes basés sur l'émotion, le plaisir et le partage. Alors que les élèves ont de plus en plus de mal à sortir de leurs rôles, les arts du cirque possèdent une ouverture émotionnelle. On reçoit très vite en échange!*”

L'UNSS a créé en 2006 le Festival National Scolaire des Arts du cirque qui se déroule tous les 2 ans à Surgères en Charente Maritime.

L'objectif du Festival est d'ouvrir les pratiques artistiques et sportives quotidiennes sur des expériences extérieures, d'échanger dans la diversité ses techniques, ses outils et ses savoirs faire artistiques, d'enrichir les acquis des participants par de nouvelles compétences, de créer des liens forts entre les élèves, les enseignants et les établissements scolaires dans la complémentarité.

L'UNSS a répertorié en 2011 près de 15 000 pratiquants « Arts du cirque » au sein des Associations Sportives des Collèges et Lycées.

La Fédération Française des Écoles de Cirque fait partie de la Commission Mixte Nationale des Arts du cirque de l'UNSS.

Tiré du site [www.UNSS.org](http://www.UNSS.org)



## Le mot de la FFEC

*L'enseignement artistique aux Arts du Cirque doit prendre en compte trois enjeux indissociables, bien que porteurs de contradictions. C'est bien la prise en compte globale et simultanée de ces enjeux par l'éducateur qui va donner toute sa richesse à son intervention.*

- **l'enjeu artistique :** *il s'agit de mettre l'enfant ou le jeune en situation de créer, de donner sens et intentionnalité à un geste, de faire mûrir un imaginaire... La rencontre avec l'œuvre est une dimension fondamentale de l'irruption de l'art dans un atelier découverte. Souvent oublié dans les projets en milieu scolaire, cet aspect mérite d'être pensé en amont de l'action entre l'enseignant et l'intervenant ;*

- **l'enjeu éducatif :** *l'éducateur et l'enfant se confrontent à l'échec (inévitable) et à sa répétition, à la peur, au risque... L'activité permet donc de développer le goût de l'effort, la ténacité, le dépassement de soi, la construction collective d'un mouvement, la persévérance... Des qualités qui méritent d'être réinvesties au sein de l'établissement scolaire et dans la vie quotidienne ;*

- **l'enjeu corporel :** *manipuler des objets, gérer ses déséquilibres sur des objets en mouvement, gérer le rapport sécurité/risque, se mouvoir dans l'espace en quittant les appuis terrestres... Autant de prétextes à une (re)découverte du corps.*





## Boîte à outils :

### Les dispositifs au sein de l'Éducation nationale

#### Accompagnement éducatif :

*Circulaire n° 2007-115 du 13-7-2007*

L'accompagnement éducatif propose 3 types d'activités : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive, la pratique artistique et culturelle. Public : tous les collèges et écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, ainsi que les écoles élémentaires volontaires.

#### École ouverte :

*Circulaire n° 2003-008 du 23-1-2003*

Ouverture des collèges et des lycées pendant les vacances scolaires, les mercredis et samedis durant l'année scolaire, pour accueillir des enfants et des jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances et qui ne fréquentent pas ou peu les structures locales d'accueil et de loisirs.

Public : élèves des établissements publics locaux d'enseignement, jeunes du quartier et enfants des écoles élémentaires, en priorité élèves des classes de CM2, dans le cadre d'un projet de liaison "école-collège".

#### Classes à projet artistique et culturel :

*Circulaire n° 2001-104 du 14-6-2001*

Dispositifs permettant de décliner le travail éducatif en fonction d'un projet culturel. Il doit être inscrit dans le projet d'école ou dans le projet d'établissement, en lien avec son volet culturel.

Public : école primaire, collège, lycée professionnel.

#### Ateliers de pratiques artistiques (primaires) :

*Circulaire n° 89-279 du 8-9-1989*

*et circulaire n° 90-312 du 28-11-1990*

L'atelier de pratique artistique favorise la découverte progressive et concrète d'un secteur culturel, artistique ou patrimonial à travers les œuvres. Public : école élémentaire.

#### Ateliers de pratiques artistiques (collèges, lycées) :

*Note de service n° 2001-103 du 11-5-2001*

Construits autour d'un projet annuel élaboré par une équipe d'enseignants, de partenaires et d'élèves. Ils sont ouverts aux élèves volontaires et contribuent à l'ouverture des établissements sur leur environnement culturel et tout particulièrement sur la vie artistique contemporaine.

#### Classe culturelle, classe d'initiation artistique :

*Circulaire n° 87-268 du 4-9-1987*

La classe d'initiation artistique permet à une classe de vivre une semaine de rencontre et de travail avec des professionnels d'un secteur culturel.

Public : école primaire.

#### Séjours scolaires courts et classes de découverte :

*Circulaire n° 2005-001 du 5-1-2005*

Les séjours scolaires courts permettent une rencontre avec des environnements, des événements, des cultures, etc. représentant des temps forts des apprentissages. Les classes de découverte permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe.

Public : école primaire et collège.



## **PARTENARIATS, SITES ET RESSOURCES**

Fédération Française des Écoles de Cirque (FFEC) :  
[www.ffec.asso.fr](http://www.ffec.asso.fr)

Ministère de l'Éducation nationale :  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Union Sportive de l'Enseignement du  
Premier degré (USEP) :  
[www.usep.org](http://www.usep.org)

Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) :  
[www.unss.org](http://www.unss.org)

Site des professionnels de l'Éducation nationale :  
[eduscol.education.fr](http://eduscol.education.fr)

Centre national de ressources des arts de la rue  
et des arts du cirque HorsLesMurs :  
[www.horslesmurs.fr](http://www.horslesmurs.fr)

Scéren-CNDP :  
[www2.cndp.fr](http://www2.cndp.fr)





**ffec**  
Fédération Française  
des Écoles de Cirque



13 rue Marceau - 93100 Montreuil - Tél. : +33(0)1 41 58 22 30 - [accueil@ffec.asso.fr](mailto:accueil@ffec.asso.fr) - [www.ffec.asso.fr](http://www.ffec.asso.fr)

Création graphique, illustrations : [johann-hierholzer.com](http://johann-hierholzer.com)